

NEWSLETTER

FÉDÉRATION NATIONALE DES
ÉTUDIANTS EN ORTHOPHONIELes services
de la vie
étudiante
C.R.O.U.S.

EN CETTE ANNÉE D'ÉLECTIONS UNIVERSITAIRES, NOUS VOTONS POUR RENOUVELER NOS CONSEILS CENTRAUX, MAIS ÉGALEMENT POUR UN ORGANISME ESSENTIEL DU PAYSAGE UNIVERSITAIRE : LE CROUS (CONSEIL RÉGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SOCIALES). TOUT ÉTUDIANT A DÉJÀ ENTENDU PARLER DU CROUS, MAIS CERTAINES DE SES MISSIONS SONT PARFOIS IGNORÉES, ALORS VOICI UN PETIT PORTRAIT DU CROUS, AFIN DE VOUS DONNER ENVIE D'ALLER VOTER (VOIRE DE VOUS PRÉSENTER!) AUX ÉLECTIONS DE MARS PROCHAIN.

Par Catherine Aberdam, Etudiante en 4ème année d'orthophonie à Montpellier, Elue suppléante CROUS de Montpellier

Les missions du CROUS

Les CROUS sont les antennes régionales du CNOUS, Conseil National des Œuvres Universitaires et Sociales, et ils interviennent dans les domaines suivants : bourses, logement, social, restauration, aide aux étudiants étrangers, culture.

BOURSES

Dossier Social Etudiant

Bien connu des étudiants boursiers, le dossier social étudiant doit être saisi sur Internet chaque année entre le 15 janvier et le 30 avril. C'est le sésame nécessaire pour l'accès aux bourses sur critères sociaux et aux logements CROUS. L'attribution est faite en fonction des revenus des parents, du nombre d'enfants à charge et de la distance du domicile familial. Il existe des échelons de bourses, de l'échelon 0 qui donne une exonération des frais d'inscription et de sécurité sociale à l'échelon 6 d'un montant annuel de 4140€. Si vous ne savez pas si vous pouvez bénéficier d'une bourse sur critère social, n'hésitez pas à effectuer une simulation sur

le site du CNOUS : http://www.cnous.fr/vie_264.htm

FNAU

Mais les bourses sur critères sociaux ne sont pas les seules aides financières proposées par le CROUS. Il existe également le FNAU (Fond National d'Aide d'Urgence), avec ses deux volets :

une aide ponctuelle destinée à des étudiants rencontrant des difficultés financières momentanées

une aide annuelle pour les étudiants dont le dossier ne correspond pas aux critères du Dossier Social Etudiant mais qui seraient sinon recevables à une bourse (situations de rupture familiale, d'indépendance, de reprise d'études)

Autres aides

Le CROUS gère également d'autres aides telles que les compléments de bourses (mérite, mobilité), les allocations spécifiques par cursus (enseignement, ...), ...

ACTION SOCIALE

De nombreux assistants sociaux travaillent au sein du CROUS, ils sont là pour vous aider si vous rencontrez un problème financier, si vous êtes en situation de handicap. N'hésitez donc pas

à les rencontrer, ils pourront vous guider dans vos démarches et vous aider à reprendre pied!

LOGEMENT

Le CROUS propose des logements de différents types : de la chambre de cité U au studio meublé, il y en a pour tous les goûts et tous les budgets et cela permet de réduire le budget logement, surtout dans les grandes villes universitaires où les loyers peuvent être très chers! De nombreux services sont généralement proposés dans les cités U : wifi et salle de travail pour le côté sérieux, ping pong ou cafétéria pour la détente, ...

RESTAURATION

Le CROUS propose également un service de restauration, avec ses restaurants universitaires (un repas complet pour 2,90€, qui dit mieux?) et ses cafétérias.

CULTURE

Le versant culturel de l'action du CROUS est généralement moins connu. Au delà des aides financières à la création artistique (concours nationaux dans les différents domaines artistiques et dispositif Culture-Actions destiné à promouvoir les initiati-

ves étudiantes dans le domaine de la culture et de l'engagement), les services culturels du CROUS peuvent vous aider dans la réalisation de vos projets culturels : prêt de locaux, ... A Montpellier, le CROUS gère un dispositif nommé Pass Culture. Une carte, achetée 9€ pour l'année, permet d'accéder aux places de cinéma à 3,70€ et à quasiment toute l'offre montpelliéraine en matière de concerts, théâtre, opéra, etc à 5 ou 10€!

Le CROUS est donc un acteur indispensable de la vie étudiante, et c'est grâce à une dynamique portée notamment par l'engagement étudiant que de nouveaux projets peuvent voir le jour! Il est donc essentiel de s'impliquer dans les élections qui se dérouleront au mois de mars, que ce soit en tant que « simple » électeur, ou en se présentant au sein d'une liste étudiante!



Les élections CROUS

ÊTRE ÉLU CROUS

Être élu CROUS, c'est être l'un des 7 élus étudiants siégeant au sein du Conseil d'Administration du CROUS, qui regroupe 25 à 28 membres.

Être élu CROUS, c'est s'impliquer dans la gestion des problématiques des bourses, du logement, de la restauration et de la culture, et ce par différents moyens. La participation aux différentes commissions permet d'aborder des thématiques très variées, des aides financières d'urgence aux appels d'offres en passant par la promotion de projets culturels. La présence en CA et la préparation de celui-ci permettent de déterminer les grandes lignes de l'orientation du CROUS, son budget, etc. ...

Enfin, être élu étudiant au CROUS c'est avoir la possibilité de porter des projets au service

des étudiants. A Montpellier nous montons actuellement un projet de superette sociale, afin de proposer aux étudiants des produits bon marché et de proximité. Nous en sommes encore au stade des études préliminaires, et ce sont, nous l'espérons, nos successeurs qui auront la tâche de mener ce projet à bien!

VOTER POUR LE CROUS : MODE D'EMPLOI

Quand : entre le 22 et le 26 mars, le jour exact étant choisi académie par académie
Où : vous pouvez voter dans votre fac, au restaurant universitaire, dans les cités et résidences universitaires

Comment : il suffit d'être muni de sa carte d'étudiant pour pouvoir voter

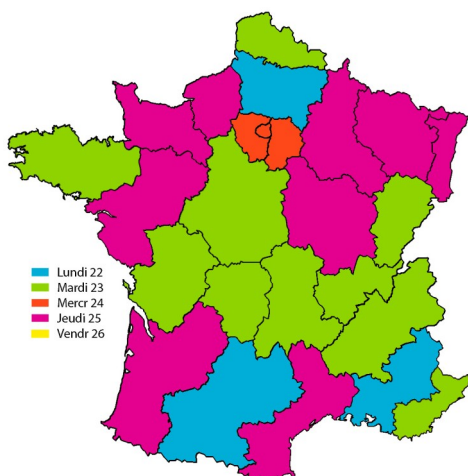
Et si vous ne pouvez pas être là le jour du vote, pensez à faire une procuration !

Alors un seul mot d'ordre : en mars votez et faites voter pour le CROUS!



POUR QUE VOUS VOUS DEFENDIEZ, IL FAUT VOTER
MAIS IL FAUT VOTER POUR VOS ASSOS

DU 22 AU 26 MARS: QUI VOTE QUAND?



Jours des élections dans vos centres de formation:

Lundi : Toulouse, Aix Marseille, Amiens

Mardi : Besançon, Tours, Lille, Lyon, Nice, Poitiers

Mercredi : Paris

Jeudi : Strasbourg, Montpellier, Nantes, Nancy, Bordeaux, Caen



QUI SIÈGE AU CA DU CROUS ?

Présidé par le Recteur d'Académie

7 représentants étudiants

7 représentants de l'État

3 représentants des personnels administratifs et ouvriers

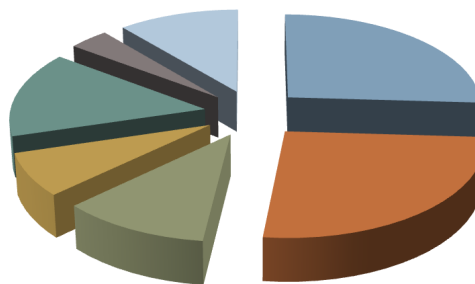
2 représentants de l'enseignement supérieur

4 personnalités extérieures dont 2 nommées par le recteur sur **proposition des étudiants**

1 représentant de la région

2 à 4 représentants des collectivités

Conseil d'administration du CROUS



- Elus étudiants
- Représentant de l'état
- représentants des personnels administratifs et ouvriers
- représentants de l'enseignement supérieur
- personnalités extérieures
- représentant de la région
- représentants des collectivités

LE CNOUS, TÊTE DU RÉSEAU DES ŒUVRES

Dans un second temps, les étudiants élus de chaque CROUS éliront 8 étudiants qui siégeront au Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS), composé de 29 membres.

Placé sous la tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, le Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS) pilote le réseau des CROUS. Il a pour mission d'aider, d'orienter et de coordonner l'action

des CROUS

Créé par la loi du 16 avril 1955, le CNOUS a pour vocation de favoriser l'amélioration des conditions de vie et de travail des étudiants. C'est un établissement public à caractère autonome qui dispose de la personnalité civile et financière.

Le CNOUS agit, au service des étudiants, comme opérateur de différents ministères au premier rang desquels le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la

recherche et le ministère des affaires étrangères.

Le conseil d'administration du CNOUS constitue l'organe délibérant de l'établissement. Il définit la politique générale du réseau, assure la répartition des crédits budgétaires affectés aux CROUS. Le directeur du CNOUS est chargé de préparer et d'exécuter les délibérations du conseil d'administration. Il est nommé par le Premier ministre pour une période de trois ans sur proposition du ministre chargé de l'Enseignement supérieur.

Le CNOUS n'a pas le rôle de supérieur hiérarchique à l'égard des CROUS mais plutôt celui d'une tête de réseau. C'est à ce titre qu'il impulse souvent les réflexions sur les différents thèmes ou sur le devenir des œuvres

CULTURE ACTIONS: UN COUP DE POUCE POUR VOS PROJETS CULTURELS



Le culture actionS est un dispositif de soutien aux projets culturels et aux initiatives étudiantes par le réseau des CROUS et du CNOUS.

Le fonds Culture est destiné aux projets relevant de la création dans les domaines artistiques : arts visuels, cinéma, culture scientifique et technique, danse, design, littérature, multimédia, poésie, musique, photographie, théâtre...

Les fonds ActionS

portent sur les thèmes de l'engagement : citoyenneté, solidarité, environnement, sport, solidarité internationale, économie. Sont également concernés tous les projets d'animation des structures des CROUS et des campus (restaurants, résidences, cafétérias...)

Le projet doit être présenté par un étudiant et avoir des retombées sur le monde étudiant.

La commission CROUS déci-

de alors d'octroyer tout ou partie de la somme demandée par l'étudiant. La participation du CROUS doit obligatoirement être complétée par l'engagement financier de partenaires publics et privés.

Si votre asso a un projet culturel, n'hésitez pas à prendre contact avec vos élus CROUS